

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00169

PROJET TROISIEME LIGNE DE TRAMWAY - CONVENTION ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE, SNCF RESEAU ET L'EPASE RELATIVE AUX ETUDES ET TRAVAUX D'ACCES DE SERVICE A LA PLATEFORME DE LA GARE DE SAINT-ETIENNE CHATEAUCREUX

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 62
Nombre de présents : 50
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de voix : 51

Membres titulaires présents :

M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Paul CELLE, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2017

PROJET TROISIEME LIGNE DE TRAMWAY - CONVENTION ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE, SNCF RESEAU ET L'EPASE RELATIVE AUX ETUDES ET TRAVAUX D'ACCES DE SERVICE A LA PLATEFORME DE LA GARE DE SAINT-ETIENNE CHATEAUCREUX

L'opération de prolongement de la troisième ligne de tramway de Saint-Etienne Métropole et le projet d'aménagement du parvis Nord de la Gare de Châteaueux (ZAC Châteaueux Nord) conduit par l'EPA de Saint-Etienne impliquent la réalisation de travaux de modification de l'accès de service à la plateforme de la gare de Saint-Etienne Châteaueux, périmètre placé sous la maîtrise d'ouvrage de SNCF RESEAU.

Il s'agit de créer une nouvelle entrée sur la rue Puits Thibaud et de la relier à une voirie de desserte créée à l'intérieur des emprises ferroviaires afin de desservir une station-service récemment créée ainsi que les bâtiments de l'UP Traction SNCF.

Cette nouvelle entrée sera utilisée essentiellement par les agents SNCF et les Poids lourds livrant le carburant.

Des études ayant pour objet les modalités de création du nouvel accès et la détermination de son coût vont donc être lancées par SNCF RESEAU.

Dès lors que ces études sont rendues nécessaires par le prolongement de la troisième ligne de tramway d'une part, l'aménagement du futur parvis Nord de la gare d'autre part, il est convenu que leur coût sera pris en charge à 50 % par Saint-Etienne Métropole et à 50 % par l'EPASE.

Une convention tripartite doit donc être signée entre SNCF Réseau, l'EPASE et Saint-Etienne Métropole pour définir les modalités de réalisation et de prise en charge financière des études préalables à la réalisation de la voie d'accès à la plateforme de la gare de Châteaueux.

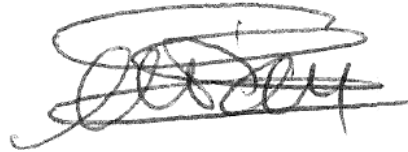
Le montant estimatif des études est de 45 000 € HT, financé à part égale entre Saint-Etienne Métropole et l'EPASE.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation d'une convention tripartite entre Saint-Etienne Métropole, SNCF Réseau et l'EPASE relative aux études de modification de l'accès à la gare de Châteaureux dont un exemplaire est annexé au présent rapport,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cette convention tripartite entre Saint-Etienne Métropole, SNCF Réseau et l'EPASE relative aux études de modification de l'accès à la gare de Châteaureux,**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération n° 114 du budget transport ayant fait l'objet d'une APCP votée au BP 2016 et actualisée au BP 2017,**
- **les recettes correspondantes seront perçues sur le compte 1311 du budget transport opération 114.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU